

Réemploi des vieux ordinateurs de la collectivité



Métropole Aix Marseille Provence

Le Pharo
58, Boulevard Charles-livon
13007 Marseille
[Voir le site internet](#)
Vincent Ochier
vincent.ochier@ampmetropole.fr
[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



Auteur :

CONTEXTE

Dans le cadre de la démarche d'éco-exemplarité du Programme Local de Prévention des déchets et du Plan Climat de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), une analyse des filières de valorisation des déchets de la collectivité a permis d'identifier des pistes de réemploi de certains déchets. Dans ce contexte, une étude a été réalisée afin d'analyser les possibilités de revalorisation du matériel réformé de la collectivité, et notamment du matériel informatique.

Le parc informatique de MPM se voit renouvelé au cinquième par année, et compte environ 1 500 postes complets. En conséquent, MPM dispose d'un volume annuel d'environ 350 ordinateurs (unités centrales & écrans) à revaloriser, et d'une masse de 2 à 3 tonnes de matériel électronique (incluant ordinateurs, imprimantes, copieurs, scanners...), pouvant faire l'objet d'un réemploi ou d'un recyclage DEEE.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le réemploi des vieux ordinateurs et imprimantes de la collectivité a deux objectifs :

- Favoriser le réemploi dans les modes de gestion des déchets de MPM et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- Identifier les impacts économiques du réemploi.

Pour ce faire une consultation a été lancée par la Direction de l'Informatique. La prestation consiste, en fonction des types de matériels :

- Soit à faire procéder à l'enlèvement sur site des matériels informatiques de MPM et à procéder à leur recyclage aux normes DEEE avec destruction des données résiduelles sur ces matériels, ce qui représente un coût pour MPM,
- Soit à faire l'objet d'un rachat par le prestataire afin de permettre leur réemploi en prenant en compte la suppression des données résiduelles sur ces matériels.

Résultats quantitatifs

La consultation a permis de valoriser financièrement les ordinateurs et imprimantes que la collectivité réforme au titre de l'année 2013-2014. Le prestataire assure la récupération des ordinateurs, leur formatage et le réemploi.

Pour le matériel réformé en 2013-2014, le bilan est le suivant :

- 509 unités centrales récupérées dont 80,9 % en état de fonctionnement
- 495 écrans collectés dont 85,5 % en état de fonctionnement.

Les imprimantes ont toutes été recyclées.

Résultats qualitatifs

Ce projet est un marqueur pour la collectivité car il représente une traduction concrète des actions de réemploi des objets au sein de l'institution. L'impact financier permet également d'associer réduction des déchets et économies.

MISE EN OEUVRE

Planning

- **2013** : étude par la Direction de l'Environnement et de l'Ecologie urbaine (DEE) de MPM, porteur du Plan Climat, par l'Inspection Générale des Services (IGS) et par la Direction Générale des Services (DGS) des modalités de réemploi des ordinateurs réformés de la collectivité.
- **Printemps 2014** : consultation lancée par la Direction du Service Informatique (DSI) pour l'enlèvement des équipements informatiques de la Communauté Urbaine MPM aux fins de recyclage DEEE et de rachat de matériel pour réemploi.
- **Septembre 2014 à mars 2015** : enlèvement de plus de 500 ordinateurs et imprimantes de la collectivité par le prestataire retenu.
- **Printemps 2015** : bilan de l'opération.

Moyens humains

L'ensemble de la démarche a été réalisé en interne en lien avec plusieurs Directions (Direction Informatique, Direction de l'environnement, IGS, DGS) :

- étude préalable (DEE & IGS) : 10 jours
- écriture du marché et suivi de la consultation (DSI) : 2 jours
- regroupement des ordinateurs au sein de MPM par la DSI

Le transport, le tri des ordinateurs en vue de leur réemploi ou de leur recyclage a été confié à un prestataire en 2015 par le biais d'un marché dédié.

Moyens financiers

Le projet visait le rachat des ordinateurs en état de fonctionner par le prestataire et des recettes matériaux avec un gain estimé de 20 000 €. Ce gain correspondait au gain évalué à partir de la réponse de l'entreprise et du prévisionnel de stock de matériel de MPM mais dans les faits du matériel récent ne fonctionnait pas ce qui a amené un gain inférieur pour la collectivité (environ 13 k€).

Le coût pour la collectivité en interne est un coût correspondant aux moyens humains déployés sur ce dossier.

Moyens techniques

Chaque année une campagne de réforme des matériels informatique est réalisée par la Direction de l'Informatique (20% du parc chaque année). Les ordinateurs réformés sont identifiés au niveau de chaque service. Une personne du service informatique a en charge le recensement et la collecte des ordinateurs réformés dans les services. Le regroupement se fait sur 3 sites de la collectivité. La Direction de l'informatique récupère des cartes mémoires pour une réutilisation en interne chez MPM.

Le matériel est stocké dans des pièces identifiées en attente de la collecte par le prestataire de service. Le prestataire réalise un formatage de ces matériels avant réemploi.

Evolutions prévues :

Un bilan de cette action a été réalisé début 2015, en lien avec la Direction de l'Informatique, afin de valider le renouvellement de la consultation. La consultation sera relancée par MPM à l'automne 2015.

Il est également prévu le rachat du matériel par le personnel de MPM à terme mais les modalités pratiques ne sont pas encore arbitrées (cf. exemple de la fiche plan climat de l'opération réemploi d'ordinateurs en annexe 1 du guide AMORCE/ADEME).

Partenaires mobilisés

- Direction de l'Informatique
- Direction de l'Environnement et de l'Ecologie
- DGA Propreté
- IGS & DGS

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le projet est reproductible avec un besoin de relancer la consultation chaque année car la valeur de ce matériel est très fluctuante.

Freins :

- Besoin de faire évoluer un mode de fonctionnement en place et bien rodé qui était orienté par habitude vers le recyclage (plus simple à mettre en place) et non en priorité vers le réemploi.
- Crainte sur l'accès aux données stockées dans les ordinateurs dans le cadre du réemploi.

Facteurs de réussite :

- Direction de l'informatique motivée par le projet.
- Gains financiers envisagés par la collectivité.

Difficultés rencontrées

Opération éco-exemplaire de revalorisation du matériel informatique réformé de la collectivité par réemploi et recyclage

Recommandations éventuelles

Il est important de clairement identifier le type de matériel qui sera réformé afin d'obtenir le prix le plus juste de la part des prestataires.

Mots clés

REEMPLOI | ADMINISTRATION PUBLIQUE | EMPLOYE | EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Dernière actualisation

Mars 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

**Contact
ADEME**

